

Séance du 24 Août 1935.

L'an mil neuf cent trente-cinq, le vingt-quatre Août, à 21 h., le Conseil Municipal de la ville de Montrejeau s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Philippe Bouche, premier adjoint.

Présents: M. M. Maxigot, Seilhay, Barouze, Castet, Labaule, Blanchard, Giraudon, Ladoère, Timpéguet, Dorbessan, Azum, Eycheume, Suberbicelle, Vallet.

Absents: M. M. Roger de Lassus, Beyret, Birabant, Boudoumet, Jonard, Azum.

Demande du Comité du Monument à M. le Baron Bertrand de Lassus.

M. Bouche, premier adjoint qui préside la séance donne lecture d'une lettre de M. Jacques Rize avocat, Président du Comité du Monument à M. le Baron Bertrand de Lassus Maire de la ville:

Monsieur le Maire

Il résulte de la facture de M. Basterx, en date du 29 Juillet 1910, que le Comité avait payé la somme de 1017 frs 71 montant du socle destiné à recevoir le buste du Baron Bertrand de Lassus.

Ce socle a été utilisé par la ville de Montrejeau pour un objet tout différent, sans même prévenir le Comité dont il était la propriété.

La ville est donc redevable vis à vis du Comité

de la valeur du socle à ce jour ainsi que des travaux de terrassement qui il faut refaire.

C'est là une dette à la fois morale et juridique qui doit décider le Conseil Municipal à voter les fonds nécessaires. -

M. le premier Adjoint ajoute que la valeur à ce jour de ce socle en béton, mesurant 5^m.50 sur 4^m.10 x 4^m.10 représente une somme très élevée ; mais il croit savoir que le Comité ne sera pas aussi exigeant. Le dernier a ouvert d'ailleurs une souscription auprès des amis de la famille de M. le Baron de Latus et de ce fait, une somme de Deux mille francs sera à peu près suffisante.

Les travaux exécutés en 1910 par M. Castex entrepreneur pour servir d'assise au monument, ont été utilisés par une précédente municipalité pour l'édification du kiosque à musique.

Le Conseil Municipal, sur cet exposé :

Considérant le bien-fondé de la demande du Comité du Monument à M. le Baron Bertrand de Latus, bienfaiteur de la ville de Montrejean et estimant que cette demande est parfaitement équitable.

Et à l'unanimité, vote une somme de deux mille francs à ce Comité pour compenser au moins en partie, les frais de confection d'un nouveau socle ; la ville ayant utilisé, pour un tout autre objet, le premier socle construit aux frais exclusifs du Comité.

Est que cette somme sera prise sur les fonds libres.

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.

Blanchard

A. Corset
A. Luchet

Comité

M. le Maire
M. le 1^{er} Adjoint
M. le 2^e Adjoint
M. le 3^e Adjoint
M. le 4^e Adjoint
M. le 5^e Adjoint
M. le 6^e Adjoint
M. le 7^e Adjoint
M. le 8^e Adjoint
M. le 9^e Adjoint
M. le 10^e Adjoint
M. le 11^e Adjoint
M. le 12^e Adjoint
M. le 13^e Adjoint
M. le 14^e Adjoint
M. le 15^e Adjoint
M. le 16^e Adjoint
M. le 17^e Adjoint
M. le 18^e Adjoint
M. le 19^e Adjoint
M. le 20^e Adjoint
M. le 21^e Adjoint
M. le 22^e Adjoint
M. le 23^e Adjoint
M. le 24^e Adjoint
M. le 25^e Adjoint
M. le 26^e Adjoint
M. le 27^e Adjoint
M. le 28^e Adjoint
M. le 29^e Adjoint
M. le 30^e Adjoint

M. le Maire
M. le 1^{er} Adjoint
M. le 2^e Adjoint
M. le 3^e Adjoint
M. le 4^e Adjoint
M. le 5^e Adjoint
M. le 6^e Adjoint
M. le 7^e Adjoint
M. le 8^e Adjoint
M. le 9^e Adjoint
M. le 10^e Adjoint
M. le 11^e Adjoint
M. le 12^e Adjoint
M. le 13^e Adjoint
M. le 14^e Adjoint
M. le 15^e Adjoint
M. le 16^e Adjoint
M. le 17^e Adjoint
M. le 18^e Adjoint
M. le 19^e Adjoint
M. le 20^e Adjoint
M. le 21^e Adjoint
M. le 22^e Adjoint
M. le 23^e Adjoint
M. le 24^e Adjoint
M. le 25^e Adjoint
M. le 26^e Adjoint
M. le 27^e Adjoint
M. le 28^e Adjoint
M. le 29^e Adjoint
M. le 30^e Adjoint